

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE DAUBEUF LA CAMPAGNE

DU 5 avril 2022 A 18H30 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le 5 avril à 18h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Laurance BUSSIÈRE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : Laurance BUSSIERE, Maire, Corinne FARGES, Joë CATHERINE

Messieurs : Sébastien BUISSON, Yannick LE CORFF, Paul DUCLOS, François MANCEL

Absents excusés : Madame Margot TOULORGE (pouvoir à Laurance Bussière), Madame Corinne DUBOS (pouvoir à Laurance Bussière), Monsieur Philippe DUBOS (pouvoir à Sébastien Buisson), Monsieur Julien NICERON,

Date de convocation : 10/03/2022.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la présente séance ouverte. Sur proposition de Madame le Maire, Madame Joë CATHERINE est désignée en qualité de secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance précédente n'apporte aucune remarque, ni opposition et est accepté à l'unanimité des membres présents.

Vote des taux communaux 2022

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux :

Taxe foncière bâti	33.19 %
Taxe foncière non bâti	40.67 %
CFE	16.62 %

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR 10

Vote du compte du budget 2022

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- **Investissement "**
 - o Dépenses et recettes : 32 238.40€
- **Fonctionnement**
 - o Dépenses et recettes : 191 248.84€

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif à l'unanimité

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR 10

Désignation d'un avocat :

Madame le maire demande de voter pour la désignation d'un avocat pour éventuellement défendre les intérêts de la commune.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR 10

Questions diverses :

Fête des voisins ; Joë Catherine soumet qu'on invite les artisans du village à se présenter lors de cette manifestation. Le conseil municipal approuve pleinement cette proposition et tout cela avec de la musique. Une demande d'autorisation à la SACEM sera demandée souligne Madame le maire.

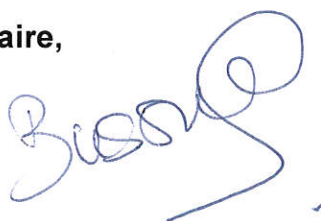
S.E.T.O.M (Syndicat Etude Traitement Ordures Ménagères): Madame le maire indique qu'il faut nommer un suppléant au syndicat pour représenter la commune. La commune sera représentée par Sébastien Buisson.

Commission communication : Madame le maire souhaite étoffer cette commission pour mettre en place entre autres la gazette.

Les participants nommés sont : Corinne Farges, François Mancel et Yannick Le Corff

Séance levée à 20h05

Le Maire,



le secrétaire

